



Service Administratif Apprentissage
Affaire suivie par : Valérie PLAT
Ligne directe : 04 90 13 86 11
Courriel : vplat@vaucluse.cci.fr

Ce document est à compléter, à dater, à signer :

NE PAS OUBLIER :

- La date d'effet de la rupture
- La signature de l'employeur
- La signature de l'apprenti
- La signature du responsable légal
- La date de signature des imprimés

**A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT APRÈS LES SIGNATURES
AU CFA DE LA CCI DE VAUCLUSE
(Adresse ci-dessous)**

FORMULAIRE DE RESILIATION

Pour un contrat d'apprentissage conclu **après** le 1^{er} janvier 2019
Document à compléter, à signer et à renvoyer au CFA de la CCI

Le contrat d'apprentissage	
Date de début de contrat	
Date de fin de contrat	
N° d'Enregistrement	
L'employeur	
Entreprise	
Adresse	
Téléphone	
SIRET	«
OPCO	
L'apprenti	
Nom et Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Diplôme préparé	
L'apprenti souhaite bénéficier du maintien en formation au CFA (durée maximale 6 mois avant signature d'un nouveau contrat)	
(à cocher obligatoirement)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Le Centre de Formation	
CFA	CFA DE LA CCI DE VAUCLUSE CAMPUS – ALLEE DES FENAISONS BP 20660 – 84032 AVIGNON CEDEX 03
SIRET	18840001400018
UAI	0840709P
Le représentant légal de l'apprenti mineur	
Prénom et Nom	
Adresse	
Téléphone	

Cocher **obligatoirement** la case correspondante

- Rupture pendant les 45 premiers jours en emploi, consécutifs ou non, de l'apprenti, par ce dernier ou l'employeur, art L. 6222-18 du code du travail ;
- Rupture d'un commun accord entre l'apprenti et l'employeur (aucune faute de l'une ou l'autre des parties ne peut motiver un tel accord), art L. 6222-18 du code du travail ;
- Rupture en cas d'obtention du diplôme ou du titre de l'enseignement technologique préparé par l'apprenti (le contrat peut prendre fin de plein droit à l'initiative de l'apprenti avant la date de fin de contrat), art L. 6222-19 du code du travail (**joindre la copie du diplôme obtenu**);

Date d'effet de la rupture :

(A compléter obligatoirement)

Fait à :
L'employeur :

Le :
L'apprenti :

Le représentant légal :